

Interview de Pierre Pescatore: le siège de la Cour de justice (Luxembourg, 12 novembre 2003)

Source: L'apport de la PESC à l'action extérieure de l'Union européenne (discours pour l'Université du Luxembourg)/Université du Luxembourg, cycle de conférences, semestre d'hiver 2006-2007 / JIM CLOOS, directeur des questions de politique générale au Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne, prise de vue : François Fabert.- Luxembourg: CVCE [Prod.], 30.11.2006. CVCE, Sanem. - VIDEO (00:45:40, Couleur, Son original).

Copyright: Transcription CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/interview_de_pierre_pescatore_le_siege_de_la_cour_de_justice_luxembourg_12_novembre_2003-fr-7cda8714-39a5-4aa3-bofo-74e9621d87co.html



Date de dernière mise à jour: 04/08/2016

Interview de Pierre Pescatore: le siège de la Cour de justice (Luxembourg, 12 novembre 2003)

[Susana Muñoz] Selon vous, le Luxembourg présente-t-il des avantages en tant que siège de la Cour de justice ?

[Pierre Pescatore] Il le ressent à des niveaux qui sont peut-être moins dignes que celui de l'avantage intellectuel. Je me suis toujours étonné de voir combien les autorités luxembourgeoises ont traité, en quelque sorte, comme quantité négligeable et un profit accessoire le fait d'avoir la Cour de justice sur son territoire. Ça naît des personnes hautes placées, impersonnelles, qui étaient stabilisées sur le territoire, c'est surtout quant à la perspective de la politique qu'on dit « la politique du siège luxembourgeois » qu'on l'a apprécié. J'ai trouvé que le Luxembourg n'a pas tiré le profit qu'il pouvait de la présence intellectuelle de la Cour.

Ce qui me frappe dans les discours d'adieu, que j'ai beaucoup écouté, c'est la reconnaissance des juges à l'égard de leur séjour luxembourgeois. Je suis toujours étonné avec combien de chaleur ils parlent de leur séjour à Luxembourg. Visiblement leur présence à Luxembourg et cette sorte d'éloignement de Bruxelles, du centre politique, est profitable à la Cour pour son indépendance. Mais, j'ai trouvé que le Luxembourg a fait peu de choses. Par exemple, du point de vue de la bibliothèque, j'étais toujours le seul compatriote à profiter de la bibliothèque. J'ai profité de cette bibliothèque à tous les stades depuis les débuts et surtout à partir du moment où elle a été informatisée. J'ai de telles amitiés dans les milieux du service documentation, de presse, de la bibliothèque, mais je constate que je suis le seul à en profiter, les autres ne s'aperçoivent pas de ce que signifie aussi du point de vue du prestige et des ressources intellectuelles pour le judiciaire.

La Cour en profite certainement, le pays en profite sur le plan du siège de l'institution, mais je trouve que le pays aurait d'autres profits à en dériver et surtout, je n'ai jamais vu en quelque sorte d'intrusion intellectuelle de la part du pays en direction de la Cour. Est-ce que par exemple, dans le choix des membres des institutions qui sont logées à Luxembourg, ce sont toujours des considérations de qualité ou plutôt des considérations politiques qui jouent dans le choix des titulaires ? Voilà... Question posée et je vois que vous comprenez.